

Entretien hivernal des prairies

Avec un hiver doux, il est temps d'intervenir dans les prairies afin de les régénérer, les aérer et les désherber en temps et en heures.

En parcelles de fauche

Il est nécessaire d'organiser une fumure à base de fumier composté sans dépasser 10 tonnes/ha (possible

avec un épandeur équipé de table d'épandage) pour éviter la disparition certaine des légumineuses.

En parcelles paturée

- Broyer refus, ronces, panicaut, laiterons et indésirables.
- Etaupiner, ébouser, étriller sans ménagement.

Dans les deux cas, avant que les mousses ne s'installent (diminution de la porosité des sols), intervenir en sol ressuyé avec :

- herse étrille (agressivité maximale)
- ébousseuse (agressivité des dents arrières)
- aérateur de prairie à doigt
- dents Michel avec rouleau plombeur en sol bien ressuyé.

Ces opérations visent à aérer, oxygéner, assainir les sols parfois « endormis - tassés - compactés » du fait de leur physique-limon ou chimie-calcaire ou forte acidité, ou par le pied des animaux ou le roulement des convois.

Bien connues des agriculteurs des zones herbagères, ces interventions permettent de retarder d'un ou deux ans les actions de retournement rénovation de prairies toujours coûteuses, risquées mais parfois indispensables.



Pour tous renseignements et inscriptions : Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques - Emilie BOUE - Jean ARINO - Tél. 05.62.61.77.13. www.gers-chambagri.com



Pour les cultures pérennes, comme la luzerne, on peut envisager des actions d'entretien plus énergiques

Cette plante caractérisée par une biologie de jour long se trouve souvent en concurrence ou étouffée par les développements précoces de ray grass alternatif - brome annuel - vul-

pin des champs - pâturin ou de véronique - stellaire - coquelicot, dans certaines zones.

Un traitement spécifique aux disques légers ou aux dents de vi-

brocteur puis à la herse étrille en novembre, répété au printemps permet en général de contrôler ces adventices sans trop perturber la luzerne ou les dactyles en place.

Semis de prairies mixtes en général : trois stratégies

L'agriculture biologique privilégie les semis de prairies sous couvert de grandes cultures afin d'augmenter la réussite des levées de plantes prairiales. En général, la fin du mois de février, signe le départ de ces semis de prairies sous couvert de céréales

- Semis précoce de culture de printemps en février (orge, triticale alternatif, avoine, féverole) puis

semis en solo au 20 mars du mélange prairial (légumineuses graminées).

- Semis en mars d'un mélange de culture de printemps (orge, avoine, fève) associé par collage à l'aide d'un mouillant naturel aux graines prairiales (dactyle, luzerne, trèfles...).

- Semis en février - mars de la prairie sous couvert de céréales ou protéagineux ou colza d'automne

déjà installé. Méthode dite en sole de la prairie mixte, soit au distributeur d'anti limaces soit au semoir à disques soit au semoir direct.

Pour ces semis prairiaux ne pas omettre de localiser au semis de l'antilimace autorisé de type SLUXX afin de contrôler les attaques de mollusques, en sol motteux et/ou riches en matière organique pendant les périodes humides du printemps.

D'autres références, dossiers d'aides, conseils de saison, bulletins et repères techniques sont accessibles sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers. Site accessible après obtention d'un identifiant et d'un mot de passe, sur la rubrique : Nos conseils / agriculture biologique / technique sur la rubrique

Les appels à projets FEADER concernant en particulier les producteurs en bio sont ouverts depuis le 4 janvier 2016. Les documents relatifs aux mesures 413 (ex PVE), 412 (ex conseil régional) et petits investissements sont disponibles sur le site de la Chambre d'Agriculture du Gers, rubrique agriculture biologique, onglet économie.

Alors que les modalités régionales (plafonnement ou pas des aides à la conversion, aides ou pas au maintien en 2016), d'accès aux aides bio, ne seront connues que tardivement, votre organisation professionnelle met en place des stages VIVEA de 3,5 jours pour vous aider à réussir votre conversion à l'agriculture biologique.

Prochains stages conversion bio les 16 - 18 février et 1^{er} mars ; les 10 - 17 et 24 mars.

N'hésitez pas à vous y inscrire, l'assurance dans votre premier pas en bio est souvent déterminant dans la réussite de votre projet bio.

Retenez la date du 12 février 2016, journée technique consacrée aux couverts végétaux, organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers, donnant la parole à de multiples intervenants.